

MILACIC, Slobodan (dir.). *La démocratie constitutionnelle en Europe centrale et orientale : Bilan et perspectives*. Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, 1998, 632 p.

Stanislav Kirschbaum

Volume 31, Number 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique étrangère Canadienne 1984-1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704175ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704175ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Kirschbaum, S. (2000). Review of [MILACIC, Slobodan (dir.). *La démocratie constitutionnelle en Europe centrale et orientale : Bilan et perspectives*. Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, 1998, 632 p.] *Études internationales*, 31(2), 386–388. <https://doi.org/10.7202/704175ar>

la diversité ». Les rivalités institutionnelles que l'auteur décrit longuement, à travers des citations des assemblées et rapports respectifs, se terminent pourtant à l'avantage de la Communauté économique, notamment sur le Conseil de l'Europe, ne serait-ce qu'en raison des capacités financières de la première. La compétence en matière de politique culturelle a aussi fait l'objet d'un débat au sein de l'UNESCO, mais la faiblesse des réalisations de cette institution ne permet pas non plus, surtout pour l'Europe, de parler d'une véritable politique culturelle « régionale ». Les mêmes limites sont montrées pour la CSCE et l'OSCE. Les enjeux économiques sont en revanche plus clairement révélés par les discussions dans le cadre des négociations dans les organisations « mondiales » telles que le GATT puis l'OMC. L'auteur conclut, sans trop y croire semble-t-il, que les oppositions (entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et plus encore entre les membres même de l'Union) devraient s'effacer pour faire front « aux dangers qui guettent la coopération culturelle européenne ».

Il ressort de cette étude l'image d'une « culture européenne » plus définie par son passé que par son avenir, et qui tend à se diluer dans une « identité » elle-même mal définie. De plus, la notion d'union politique semble être dissociée de celle de culture. Ne subsiste comme « politique » que la défense de quelques secteurs économiques, et encore par une minorité des États de l'Union. Sans doute le choix de références très institutionnelles, présentant plus les conflits entre organismes qu'entre des « politiques culturelles » accroît le sentiment général d'inexistence d'une vision ou

même d'un véritable enjeu commun. Le dépassement de la forme « publication de thèse » pour un exposé plus ramassé et problématique du problème aurait sans doute permis d'ouvrir le débat à des lecteurs moins intéressés par les méandres des compétences d'institutions dont le bilan n'est guère convaincant, quelles que soient les embûches volontairement élevées par les États. Une « mise à jour » trop factuelle présentant quelques programmes communautaires récents, égarée après des annexes qui auraient gagné à être au moins synthétisées (décompte de « mots clefs », arrêté d'ailleurs début 90), et enfin une seconde table des matières sans lien avec le livre, (négligence d'éditeur trop subventionné ?) n'ajoutent pas à la légèreté de la lecture. Les spécialistes institutionnels de la « culture » trouveront cependant dans cet ouvrage l'essentiel des références et des débats internes sur ce sujet, de la fin de la guerre au début des années 90.

André BRIGOT

*École des hautes études
en sciences sociales, Paris*

La démocratie constitutionnelle en Europe centrale et orientale : Bilan et perspectives.

MILACIC, Slobodan (dir.). Bruxelles,
Établissements Émile Bruylant,
1998, 632 p.

La chute des régimes communistes dès 1989 a eu pour résultat d'offrir aux spécialistes non seulement de nouvelles perspectives en droit constitutionnel mais aussi l'occasion de pourvoir de nouvelles méthodes d'analyse politique. Il est évident aujourd'hui que la transformation que subissent ces régimes depuis une

décennie nous permet de réfléchir d'une part sur la question de la nature du système politique qu'ont adopté les ex-États communistes et, d'autre part, sur le processus qui les a vus abandonner le parti unique pour construire un régime de démocratie libérale. Juristes et politicologues ont ainsi un champ d'analyse très vaste. Cet ouvrage, issu d'un colloque tenu à Bordeaux en novembre 1996, réunissant des experts européens, nous permet d'entrevoir quelques aspects tant du processus que des nouveaux systèmes politiques et constitutionnels en Europe centrale. Toutefois, deux pays-clés de la région sont absents dont le parcours post-communiste est important, notamment la Pologne et la Slovénie. Comme c'est souvent le cas pour des actes de colloque, il y a aussi une certaine inégalité dans les communications, d'autant plus que cet ouvrage réunit non seulement des textes écrits, mais aussi beaucoup d'interventions orales. Certaines contributions méritent toutefois d'être signalées.

Dans l'introduction, Slobodan Milacic indique le défi que se sont donné les participants au colloque : « essayer de réfléchir sur le lien déterminant entre la norme juridique et la culture politique » (p. 19). Ce lien est examiné sous différents aspects dans la première partie du livre. En premier lieu, c'est le rôle des institutions européennes qui est abordé. Jean-Claude Gautron conclut avec justesse que l'Union européenne « apporte donc des *stimuli* et un appui à l'ajustement constitutionnel et législatif » (p. 55). Pour sa part, Philippe Claret signale que le Conseil de l'Europe offre aux États post-communistes un standard européen des droits fonda-

mentaux et que leur adoption fait partie d'un processus évolutif. C'est ce processus qui est en fait déterminant et qui fait l'objet de plusieurs analyses d'abord thématiques.

L'analyse de Günter Trautman des différents régimes constitutionnels met en garde toute surestimation de l'importance du type de régime, qu'il soit présidentiel, parlementaire ou mixte. De même, Jean-Pierre Massias, dans un long article fort bien documenté, examine le rôle de la justice constitutionnelle dans la période de transition, posant la question si celle-ci doit s'inscrire dans une continuité ou favoriser une transition radicale, totale et rapide. Enfin, les réflexions de Stéphane Pierré-Caps sur le droit constitutionnel démocratique nous aident à situer l'importance de la question constitutionnelle en Europe centrale. Un autre sujet dont l'importance est autant constitutionnelle qu'elle est politique est la question des minorités nationales que Joseph Yacoub compare de façon détaillée. Quant à l'importance des partis politiques et des intellectuels dans le processus de transition, notons l'article intéressant, de nature plutôt taxonomique, de Jacques Breillat où il voit le rôle de ces derniers comme étant autant celui d'un penseur que d'un acteur. Pour autant que ces questions soient importantes dans le processus de transformation, Trautman a raison de signaler que « des réformes économiques réussies, un consensus démocratique de base ainsi qu'une fragmentation du système des partis sont plus décisifs pour la stabilité et la légitimité politique des pays post-communistes » (p. 113).

La seconde partie de l'ouvrage propose d'examiner l'état de la démocratisation dans neuf États post-communistes. Cette partie est plutôt décevante, tant par le déséquilibre dans les présentations (quatre articles sur la Bulgarie, aucun sur la Pologne et la Slovaquie) que par l'aspect superficiel de quelques-unes (celles sur l'Albanie, la Croatie, et surtout sur la Slovaquie). Très peu d'auteurs répondent en fait de façon satisfaisante au défi signalé ci-dessus par l'organisateur du colloque. La tâche n'est certes pas facile puisque la période de transition est toujours en cours; ceci dit, il était pourtant déjà possible en 1996 de tirer certaines conclusions. L'ouvrage aurait été d'autant plus riche si un tel effort avait été fait pour chaque pays.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Programme d'études internationales
Université York, Collège Glendon, Toronto*

**La dimension politique
des relations économiques
extérieures de la communauté
européenne. Sanctions et incitants
économiques comme moyens
de politique étrangère.**

DE WILDE D'ESTMAEL, Tanguy.
Bruxelles, Éditions Émile Bruylant,
1998, 445 p.

La Communauté européenne : géant économique mais nain politique dans les relations internationales ? Dans quelle mesure, la puissance économique du géant communautaire peut-elle contribuer à accroître l'influence du nain politique sur la scène internationale ? De Wilde d'Estmael, en s'interrogeant sur l'interaction des relations économiques et des actions de politique étrangère, entend mettre en exergue cet aspect peu étudié des

relations extérieures de la Communauté européenne. On découvre à travers des exemples, la manière dont la relation économique qu'entretient la Communauté avec un partenaire étranger est instrumentalisée pour des motifs politiques.

La réflexion est menée en trois séquences. Le premier chapitre dans le cadre d'une démarche historico-juridique analyse la « politisation » progressive des instruments économiques sous l'influence des facteurs externes et internes. Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'étude des mesures de type économique prises dans une perspective politique. Les mesures négatives ou coercitives font l'objet du deuxième chapitre, tandis que les mesures positives ou préventives sont exposées dans le troisième. Dans ce dernier chapitre, à travers les différentes manifestations d'une conditionnalité politique des aides et des accords économiques, l'auteur s'interroge sur l'émergence éventuelle d'une conditionnalité « démocratique », ainsi que sur les tentatives de formulation de ce principe encore inégalement appliqué.

Le premier chapitre vise à discerner la dynamique qui a conduit la Communauté européenne à instrumentaliser l'économie. Tout d'abord, dans le cadre d'une démarche historique, l'auteur fait découvrir au lecteur les origines de la Coopération politique européenne (CPE) allant du Rapport Davignon au Rapport de Londres (1970-1980) et qui sera mise à l'épreuve durant les années quatre-vingt par des crises (la Pologne, les Falklands, l'Afrique du Sud, le conflit israélo-arabe, le Golfe, etc.). Avec la disparition du bloc de l'Est sur fond